



N° / PANPA

Nouakchott, le : انواكشوط في

002/25

03 AVR 2025

Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires

Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié » (PANPA)

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt N° 01/CPMP/PANPA/2025

Recrutement d'un consultant (firme) pour l'étude de faisabilité du Port Sec de Gogui

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à la publication par le Port Autonome de Nouakchott, dénommé « Port de l'Amitié » (PANPA), de son Plan Prévisionnel de Passation des Marchés (PPM) actualisé pour l'année 2025, publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du 21 février 2025.
2. Le Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié » (PANPA) a obtenu dans le cadre de son budget 2025 des fonds, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un Port Sec de Gogui.
3. L'objectif général est de réaliser une étude de faisabilité complète pour la mise en place du port sec de Gogui, comprenant les dimensions techniques, économiques, logistiques, foncières, institutionnelles et environnementales du projet.
4. Le consultant devra notamment :
 - Réaliser des **prévisions de trafic** sur une période de 20 ans pour tous les types de marchandises transitant vers le Mali et au-delà.
 - **Identifier et proposer un site** optimal pour l'implantation du port sec, en lien avec les infrastructures existantes (routes, réseaux, services frontaliers, etc.).
 - Déterminer les **types d'infrastructures à réaliser** : entrepôts, aires de stationnement, plateformes logistiques, chaînes du froid, dépôts d'hydrocarbures, bâtiments administratifs, etc.
 - Étudier les **interfaces institutionnelles et administratives** de gestion (douanes, logistique, concession, modèle d'exploitation).
 - Évaluer les **investissements nécessaires**, y compris les coûts liés aux expropriations ou indemnités, et proposer un **plan de phasage** des travaux.

- Proposer un **modèle de montage institutionnel et financier** pour la mise en œuvre du projet.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation des services décrits ci-dessus, en fournissant toute documentation pertinente démontrant leur capacité à exécuter la mission. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent notamment comprendre :
- La nature des activités du cabinet et son expérience générale dans le domaine ;
 - Le nombre d'années d'expérience dans les prestations similaires ;
 - Les références attestées de marchés analogiques déjà exécutées ;
 - L'organisation technique et managériale du cabinet ;
 - Les qualifications générales ainsi que le nombre et le profil des professionnels disponibles.

Les candidats ont la possibilité de s'associer en groupement afin de renforcer leurs compétences respectives et d'optimiser leurs chances de réussite.

6. Les critères de présélection porteront sur l'activité principale et les années d'expérience, l'expérience pertinente, les capacités techniques et managériales de la firme. Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base de la grille ci-après
- Capacité technique et managériale de la firme (moyens humains, matériel et logistiques) : 10 points
 - Expérience générale : Missions d'études de faisabilité : 30 points
 - Expérience spécifique : réalisation d'études de faisabilité du Port Sec et missions similaires : 60 points.
7. Le consultant retenu aura à mobiliser pour les besoins de la mission le personnel clé ci-dessous :
- Chef de mission / Expert en logistique portuaire
 - Un expert juridique spécialisé en droit public
 - Un urbaniste / Aménagiste
 - Un Économiste / Analyste financier
 - Un Ingénieur en génie civil / infrastructures portuaires
 - Un Expert environnemental et social.

Les détails des qualifications et expériences du personnel sont détaillés dans le TDR. Le personnel ne sera pas évalué à cette étape de la procédure, donc les CV ne sont pas demandés.

8. Durée de la mission : Le délai de réalisation est de trente (30) jours.
9. Les consultants seront recrutés suivant la méthode de Sélection basée sur la qualification du Consultant (QC). La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application de la l n°2021-024 du 29 décembre 2021

abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et ces décrets d'applications.

10. Le dossier de Manifestation d'Intérêt doit comprendre :

- Une lettre de Manifestation d'Intérêt,
- Une présentation de la firme y compris son organisation managériale
- Une liste des expériences Générales et Spécifiques précisant la nature des activités réalisées.
- Les attestations de bonne fin délivrées par les clients et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération.

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées en français.

11. Les consultants intéressés peuvent obtenir les TDR et toutes informations supplémentaires auprès de Monsieur Mohamed Bekar MOHAMED CHEIN ; Téléphone : +(222) 22 83 1132 et 46 831132 ; E-mail : medbekar61@port-nouakchott.com ou à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat du Directeur Général du Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié » PANPA, BP 5103 Nouakchott – Mauritanie. à compter **du 7/4 /2025**.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées directement en quatre (04) exemplaires dont un original sous enveloppe fermées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : **A Monsieur le Président de la commission de Passation des Marchés Publics du Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié » (CPMP/PANPA) ; E-mail : medbekar61@port-nouakchott.com** et porter expressément la mention « **Recrutement d'un consultant (firme) pour l'étude de faisabilité du Port Sec de Gogui** » au plus tard **17/4/2025 à 12 heures GMT**.

Le Directeur Général
Sidi Mohamed MAHAM

